



EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 03 OCTOBRE 2024

Délibération affichée

Le **07 OCT. 2024**

Effectif du Conseil : 33
 Présents : 22
 Absents et Excusé(es) : 07
 Procuration(s) : 04

N° d'ordre :65/2024

Domaine d'intervention : 4.1/ Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi trois du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-sept septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 27 septembre 2024

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; -Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BIDELOGNE Fred ; **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint (procuration donnée à M. André ATALLAH) ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint (procuration donnée à M. Patrice TABAR) ; - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. Roland GENDREY) ; - M. GEOFFROY Ludji (procuration donnée à Mme Julie OTTO) ; **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS ET EXCUSÉ(ES) : Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme RENÉ-GABRIEL Murielle ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia ; - Mme OUSSÉLIN Johanna ; **Conseillers Municipaux**.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme OTTO Julie**, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE POSTES ET MODIFICATION DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 07 OCTOBRE 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la modification de l'organigramme de la collectivité, il convient de modifier le tableau des emplois communaux pour tenir compte des créations des emplois suivants :

- **Création d'un poste de Secrétaire Général à l'organisation au projet d'administration communale et du projet Agenda 2030.**
Le poste de Secrétaire Général sera chargé de coordonner la modernisation administrative et de piloter la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'objectif est de renforcer l'efficacité de l'administration en alignant les projets sur les objectifs de développement durable. Ce rôle est essentiel pour structurer et assurer la cohérence des actions municipales face aux enjeux environnementaux, économiques
- **Création d'un poste de directeur des ressources humaines.**
Ce poste vise à faire face à l'évolution des enjeux, la création d'une Direction des Ressources Humaines (DRH) s'avère nécessaire pour structurer et professionnaliser la fonction RH. Cette nouvelle direction permettra de répondre de manière plus stratégique aux besoins des agents.
- **Création d'un poste de directeur de la culture et du patrimoine.**
Une Direction Culture et Patrimoine est créée pour renforcer la valorisation culturelle et patrimoniale du territoire. Cette direction a pour mission de coordonner et dynamiser les actions liées au patrimoine et à la culture, tout en structurant les services pour mieux répondre aux attentes des citoyens. L'objectif est de soutenir le rayonnement culturel de Basse-Terre et de préserver son patrimoine matériel et immatériel.
- **Création d'un poste de chef de projet de coopération intercommunale et Partenariats :** Ce poste a pour objectif de développer et renforcer les relations avec les intercommunalités et autres partenaires stratégiques afin de promouvoir des projets communs et mutualiser les ressources. Les principaux sont de favoriser les synergies entre la commune et ses partenaires, d'optimiser l'utilisation des ressources et de consolider les coopérations existantes tout en explorant de nouvelles opportunités.
- **Création d'un poste de référent RGPD.**
Le référent RGPD est le responsable qui veille au respect des réglementations sur la protection des données personnelles au sein de la collectivité. Il intervient chaque fois que des données sont collectées, modifiées, transmises ou conservées. Ses missions incluent : informer et conseiller les responsables de traitement et sous-traitants, contrôler la conformité au RGPD, conseiller sur les analyses d'impact, collaborer avec l'autorité de contrôle, et servir de point de contact pour celle-ci.

- **Création d'un poste de chef de projet TEN (Territoire Engagé pour la Nature) et TEL (Territoire Engagé pour le Logement).**
Le chef de projet coordonnera les actions de la commune en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité, dans le cadre du label TEN. L'objectif est de positionner la Ville en leader de la transition écologique, en développant des projets favorisant la biodiversité, la gestion durable des ressources et l'éducation environnementale des citoyens, répondant ainsi à un enjeu majeur de développement durable local.
- **Création d'un poste de directeur adjoint des Services Techniques.**
Le poste de Directeur adjoint des Services Techniques est créé pour assister le Directeur dans la gestion, la coordination et la supervision des infrastructures et projets d'aménagement municipal. L'objectif est de renforcer la capacité de la ville à gérer ses infrastructures, en intégrant des critères de durabilité et de qualité, afin d'améliorer la réactivité et la performance des services techniques.
- **Création d'un poste de chef de service Animations, Vie des Quartiers et Démocratie Participative.**
Ce responsable aura pour mission de renforcer le lien social et la participation citoyenne en développant des projets sportifs, culturels, artistiques et éducatifs, notamment dans la gestion des activités périscolaires. Il travaillera en concertation avec les habitants pour dynamiser les quartiers et créer des espaces de vie sociale. Les objectifs sont de promouvoir l'engagement citoyen, la cohésion sociale et de faire des habitants des acteurs clés de la vie municipale.
- **Mandataire de la régie stationnement.**
Le mandataire est responsable de l'encaissement des paiements, du suivi des contrats d'abonnement et de la gestion des fonds collectés, tout en assurant l'accueil et l'information des usagers. Il propose des améliorations pour optimiser le service et traiter les éventuels litiges.

CREATION DE POSTES

Pôle/Direction/Service	Intitulé du poste	Cat	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Nbr
Pôle Direction Générale	Secrétaire Général à l'organisation du projet d'administration communale et du projet Agenda 2030	A	Ingénieur Attaché	Ingénieur hors cl Ingénieur Principal Ingénieur Attaché hors cl Attaché principal Attaché	35h	1
Direction des Ressources Humaines	Directeur des ressources humaines	A B	Attaché Rédacteur	Attaché principal Attaché Rédacteur principal 1er cl	35h	1
Direction de la culture et du patrimoine	Directeur de la culture et du patrimoine	A	Attaché	Attaché principal Attaché	35h	1
Direction Générale des Services	Chef de projet de coopération intercommunale et Partenariats	A	Ingénieur Attaché	Ingénieur hors cl Ingénieur Principal Ingénieur Attaché hors cl Attaché principal Attaché	35h	1
Direction Générale des Services	Référent RSPD	B	Rédacteur	Rédacteur prin 1 cl Rédacteur prin 2 cl Rédacteur	35h	1
Direction Générale des Services	Chef de projet TEN (Territoire Engagé pour la Nature)	A	Ingénieur Attaché	Ingénieur hors cl Ingénieur Principal Ingénieur Attaché hors cl Attaché principal Attaché	35h	1
Direction Service Technique	Directeur adjoint des Services Techniques	A	Ingénieur	Ingénieur hors cl Ingénieur principal Ingénieur	35h	1
Direction Générale des Services	Chef de service Animations Vie des Quartiers et Démocratie Participative	B, C	Rédacteur Adjoint Administratif Animateur Adjoint d'animation	Rédacteur prin 1 cl Rédacteur prin 2 cl Rédacteur Adjoint adm princ 1 cl Adjoint adm princ 2 cl Animateur prin 1 cl Animateur prin 2 cl Animateur Adjoint anima princ 1 cl Adjoint anima princ 2 cl	35h	1
Service des Finances	Mandataire de la régie stationnement	B C	Rédacteur Adjoint Administratif	Rédacteur prin 1 cl Rédacteur prin 2 cl Rédacteur Adjoint adm princ 1 cl Adjoint adm princ 2 cl	35h	1

Le tableau des emplois communaux est modifié comme suit :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Filières / Grades	Cat.	Effectifs Budgétaires au 01/09/24	Ajustement	Motif d'ajustement	Nombre de postes 01/10/24	Postes Pourvus 01/10/24	Postes vacants 01/10/24
Agent de maîtrise	C	79	-16	Suppression	63	57	6
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	29	-3	Suppression	26	20	6
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} Classe	C	37	-3	Suppression	34	27	7
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} Classe	C	18	-4	Suppression	14	7	7
Attaché Principal	A	2	2	Création	4	2	2
Attaché	A	4	2	Création	6	3	3
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	11	1	Création	12	10	2
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	4	1	Création	5	1	4
Ingénieur Principal	A	1	1	Création	2	1	1
Ingénieur	A	2	1	Création	3	1	2

L'assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL,
 LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 826 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et particulièrement l'article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération n° 53/2024 du 29 août 2024 portant modification
 du tableau des emplois communaux,

VU la consultation du Comité Social Territorial,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT que La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

CONSIDÉRANT qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,

CONSIDÉRANT qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-8 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour occuper des emplois permanents, lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions à remplir,

CONSIDÉRANT qu'en cas de recherche infructueuse de candidats, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-8 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le tableau des emplois communaux afin de prendre en compte les transformations nécessaires à l'organisation administrative de la collectivité,

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 23 VOIX POUR DONT 04 PROCURATIONS

(M. GUILLAUME Bernard, Mme PAISLEY Yanetti, M. MIRRE Jocelyn, M. GEOFFROY Luidji)

03 ABSTENTIONS

(M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam)

ARTICLE 1 : DE CRÉER 9 emplois permanents au tableau des emplois communaux à temps

Pôle/Direction/Service	Intitulé du poste	Cat	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Nbr
Pole Direction Générale	Secrétaire Général à l'organisation au projet d'administration communale et du projet Agenda 2030	A	Ingénieur Attaché	Ingénieur hors cl Ingénieur Principal Ingénieur Attache hors cl Attaché principal Attaché	35h	1
Direction des Ressources Humaines	Directeur des ressources humaines	A, B	Attaché Rédacteur	Attaché principal Attaché Rédacteur principal 1er cl	35h	1
Direction de la culture et du patrimoine	Directeur de la culture et du patrimoine	A	Attaché	Attaché principal Attaché	35h	1
Direction Générale des Services	Chef de projet de coopération intercommunale et Partenariats	A	Ingénieur Attaché	Ingénieur hors cl Ingénieur Principal Ingénieur Attache hors cl Attaché principal Attaché	35h	1
Direction Générale des Services	Référent RGPD	B	Rédacteur	Rédacteur prin 1 cl Rédacteur prin 2 cl Rédacteur	35h	1
Direction Générale des Services	Chef de projet TEN (Territoire Engagé pour la Nature)	A	Ingénieur Attaché	Ingénieur hors cl Ingénieur Principal Ingénieur Attache hors cl Attaché principal Attaché	35h	1
Direction Service Technique	Directeur adjoint des Services Techniques	A	Ingénieur	Ingénieur hors cl Ingénieur principal Ingénieur	35h	1
Direction Générale des Services	Chef de service Animations, Vie des Quartiers et Démocratie Participative	B, C	Rédacteur Adjoint Administratif Animateur Adjoint d'animation	Rédacteur prin 1 cl Rédacteur prin 2 cl Rédacteur Adjoint adm princ 1 cl Adjoint adm princ 2 cl Animateur prin 1 cl Animateur prin 2 cl Animateur Adjoint anima princ 1 cl Adjoint anima princ 2 cl	35h	1
Service des Finances	Mandataire de la régie stationnement	B, C	Rédacteur Adjoint Administratif	Rédacteur prin 1 cl Rédacteur prin 2 cl Rédacteur Adjoint adm princ 1 cl Adjoint adm princ 2 cl	35h	1

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L332-14, L332-8 1° et L332-8 2° de la loi du 26 janvier 1984.

ARTICLE 2 : DE MODIFIER le tableau des emplois communaux comme suit :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Filières / Grades	Cat.	Effectifs Budgétaires au 01/09/24	Ajustement	Motif d'ajustement	Nombre de postes 01/10/24	Postes Pourvus 01/10/24	Postes vacants 01/10/24
Agent de maîtrise	C	79	+16	Suppression	63	57	6
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	29	+3	Suppression	26	20	6
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} Classe	C	37	+3	Suppression	34	27	7
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} Classe	C	18	-4	Suppression	14	7	7
Attaché Principal	A	2	2	Création	4	2	2
Attaché	A	4	2	Création	6	3	3
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	11	1	Création	12	10	2
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	4	1	Création	5	1	4
Ingénieur Principal	A	1	1	Création	2	1	1
Ingénieur	A	2	1	Création	3	1	2

ARTICLE 3 : DE MODIFIER, en conséquence, le tableau des emplois communaux comme suit, à compter du 07 octobre 2024 :

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Mise à jour 01/10/2024

Filières / Grades	Cat.	Effectifs Budgétaires Théoriques	Postes Pourvus	Postes vacants	Dont Postes TNC
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	2	2	0	0
Directeur des services techniques	A	1	1	0	0
Collaborateur de cabinet	A	1	1	0	0
TOTAL Emplois Fonctionnels		5	4	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Hors Classe	A	1	0	1	0
Attaché Principal	A	4	2	2	0
Attaché	A	6	3	3	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	12	10	2	0

Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	5			
Rédacteur	B	9			
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Cl.	C	54	47	7	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Cl.	C	15	8	7	1
Adjoint Administratif	C	18	15	3	0
TOTAL Filière administrative		124	89	35	1
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Hors Classe	A	1	0	1	0
Ingénieur Principal	A	2	1	1	0
Ingénieur	A	3	1	2	0
Technicien	B	1	1	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	23	20	3	0
Agent de Maîtrise	C	63	57	6	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	13	8	5	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	26	20	6	0
Adjoint Technique	C	20	14	6	0
Total filière technique		152	122	30	0
FILIERE SOCIALE					
ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	C	1	0	1	0
Total filière sociale		1	0	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIAL					
Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A	1	0	1	0
Puéricultrice Hors Classe	A	1	1	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	2	1	1	0
Educateur de Jeunes Enfants de cl exceptionnelle	A	2	0	2	0
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	11	7	4	0
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	3	2	1	0
Total filière médico-sociale		20	11	9	0
FILIERE CULTURELLE					
Attaché de conservation	A	1	0	1	0
Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} Classe	C	3	2	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} Classe	C	0	0	0	0
Total filière culturelle		5	2	3	0
FILIERE SPORTIVE					

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 971-219711058-20241003-652024-DE

07 OCT. 2024

Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère Cl	B	1			
Total filière sportive		1			
FILIERE ANIMATION					
Animateur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	0
Animateur Territorial	B	1	0	1	0
Adjoint d'animation principal de 1ère Classe	C	34	27	7	0
Adjoint d'animation principal de 2ème Classe	C	14	7	7	0
Adjoint d'animation	C	11	5	6	2
Total filière animation		61	39	22	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Chef de Service de Police Principal 1ère Classe	B	1	1	0	0
Chef de Service de Police Principal 2ème Classe	B	0	0	0	0
Brigadier-Chef Principal	C	7	7	0	0
Gardien-Brigadier	C	3	1	2	0
Total filière police municipale		11	9	2	0
TOTAL GENERAL		380	277	103	3

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

07 OCT. 2024

ID : 971-219711058-20241003-652024-DE

- Filière administrative : Décrets n° 87-1099 du 30/12/87, n° 95-25 du 10/01/1995 modifié et 2006-1690 du 22/12/2006 modifié
- Filière technique : Décrets n° 90-126 du 09/02/1990 modifié, n° 95-29 du 10/01/1995 modifié, n° 88-547 du 06/05/1998 modifié et 2006-1690 du 22/12/2007
- Filière sociale : Décrets n° 92-843 du 28/08/1992 modifié, n° 95-31 du 10/01/1995 modifié et 92-850 du 28/08/1992 modifié
- Filière médico-sociale : Décrets n° 92-857 du 28/08/1992 modifié, n° 92-859 du 28/08/1992 modifié et 92-865 du 28/08/1992
- Filière culturelle : Décrets n° 91-847 du 02/09/1991 modifié, n° 95-33 du 10/01/1995 modifié et 2006-1692 du 22/12/2006
- Filière sportive : Décrets n° 95-27 du 10/01/1995 modifié
- Filière animation : Décrets n° 87-1099 du 30/12/87, n° 97-701 du 31/05/1997, 2011-558 du 20/05/2011 et 2006-1693 du 22/12/2006
- Filière police municipale : Décrets n° 92-843 du 28/08/1992 modifié, n° 95-31 du 10/01/1995 modifié et 92-850 du 28/08/1992 modifié

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER : que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre le, **04 OCT. 2024**

La transmission en Préfecture le **04 OCT. 2024**

L'affichage et/ou la publication le **07 OCT. 2024**

Et/ou la notification le



Handwritten signature of André ATALLAH



Handwritten signature of André ATALLAH